



LES DIACONESSES
DE REULLY

Livret d'information



Formation d'auxiliaire de puériculture

2026

Fondation reconnue d'utilité publique

SOMMAIRE

Notre institut	• Qui sommes nous ?	3
	• Pourquoi choisir notre institut ?	4

Le métier d'aide soignant	• Une journée avec une auxiliaire de puériculture	5
	• Même métier, lieux différents	6
	• Les qualités pour prendre soin	7

Présentation des cursus possibles	• Comprendre les différents cursus	8
	• Quelles différences entre les cursus ?	9
	• Quel parcours est fait pour moi ?	10
	• J'ai déjà un diplôme, qu'est ce que ça change ?	11

La formation	• Les axes du projet pédagogique	12
	• Qu'est-ce que je vais apprendre ?	13
	• Cours/stage : comment ça s'organise ?	14
	• Je vais développer quelles compétences ?	15
	• Où suis-je selon les périodes ?	16
	• Quels stages pour devenir professionnel ?	17
	• Comment je vais apprendre ?	18
	• Qui m'accompagne ?	19
	• Comment se passe la validation ?	20
	• Et après... ?	21

La sélection	• Comment suis-je sélectionné ?	22
	• Quelles étapes pour intégrer la formation ?	24
	• Quels sont les dates ?	25
	• Qu'est ce que l'on attends de moi ?	26
	• Qui peut être dispensé de l'oral	27

Les financements	• Suis-je éligible à la subvention régionale ?	28
	• Quels autres financements possibles ?	29
	• Les coûts et les rémunérations éventuelles ?	30

Informations pratiques	• Accès	31
	• Résidence	32
	• Handicap	33
	• Je candidate	34

Qui sommes nous ?

Un institut engagé dans la formation des professionnels du soin.

Les diaconesses en quelques mots

Un institut de formation paramédicale reconnu

- Une histoire au service de l'humain
- Des formations du soin à travers 3 filières : IFSI, IFAS, IFAP

Nos valeurs

Prendre soin avec respect et attention

Accompagner chaque personne dans sa singularité

Développer des professionnels compétents et engagés

+ de 100 ans d'expertise au service de la formation paramédicale.

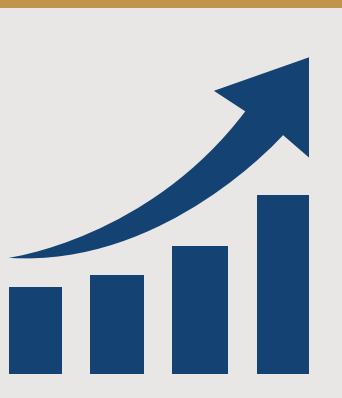
Réussite au diplôme 2024-2025

43 diplômés / 50 apprenants - 6 redoublants



Insertion professionnelle 2024-2025

(19 en emploi / 24 recherche d'emploi)



@umarhayat00421s-images

Choisir notre institut, c'est :



Un accompagnement pour réussir

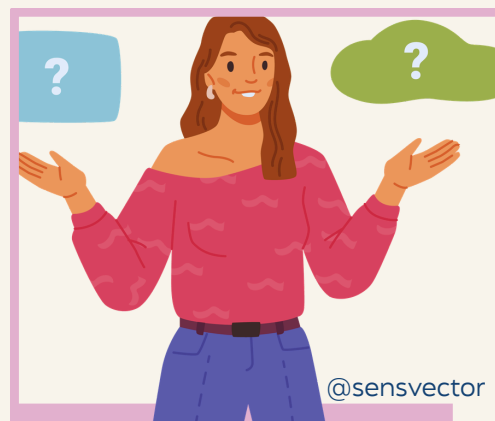
Un suivi individualisé et un formateur référent pour vous accompagner.

→ Un cadre structurant pour construire votre posture professionnelle.

Des stages variés et professionnalisants

Des expériences concrètes pour développer vos compétences.

→ Des temps d'apprentissage exigeants.



Une alternance

Une alternance entre cours, stages, pour faire le lien entre les apprentissages et le terrain.

→ Un rythme soutenu qui prépare aux réalités du métier.

Notre objectif : vous permettre de devenir un professionnel compétent, autonome et engagé.

Une approche pédagogique active

Apprendre en faisant, comprendre en réfléchissant, à partir de situations concrètes de soins.

→ Développer ses compétences et sa manière de prendre soin.



Une journée avec une auxiliaire de puériculture

“ Prendre soin d’un enfant, c’est accompagner son développement et veiller à son bien-être.”

Ce matin, vous prenez en charge un nouveau-né ou un jeune enfant hospitalisé. Vous réalisez les soins d’hygiène et de confort, en lien avec l’équipe soignante.



Vous observez attentivement son état : respiration, comportement, alimentation... Vous transmettez vos observations pour assurer un suivi adapté.

Vous accompagnez les parents, souvent inquiets ou fatigués. Vous les écoutez, les rassurez et les soutenez dans leur rôle.

Tout au long de la journée, vous travaillez en collaboration avec les infirmiers, les sages-femmes et les médecins.

Vous participez à la continuité des soins. Certaines situations sont simples. D’autres demandent de la vigilance, de la précision et de l’adaptation.

Progressivement, vous développez vos compétences techniques et relationnelles.



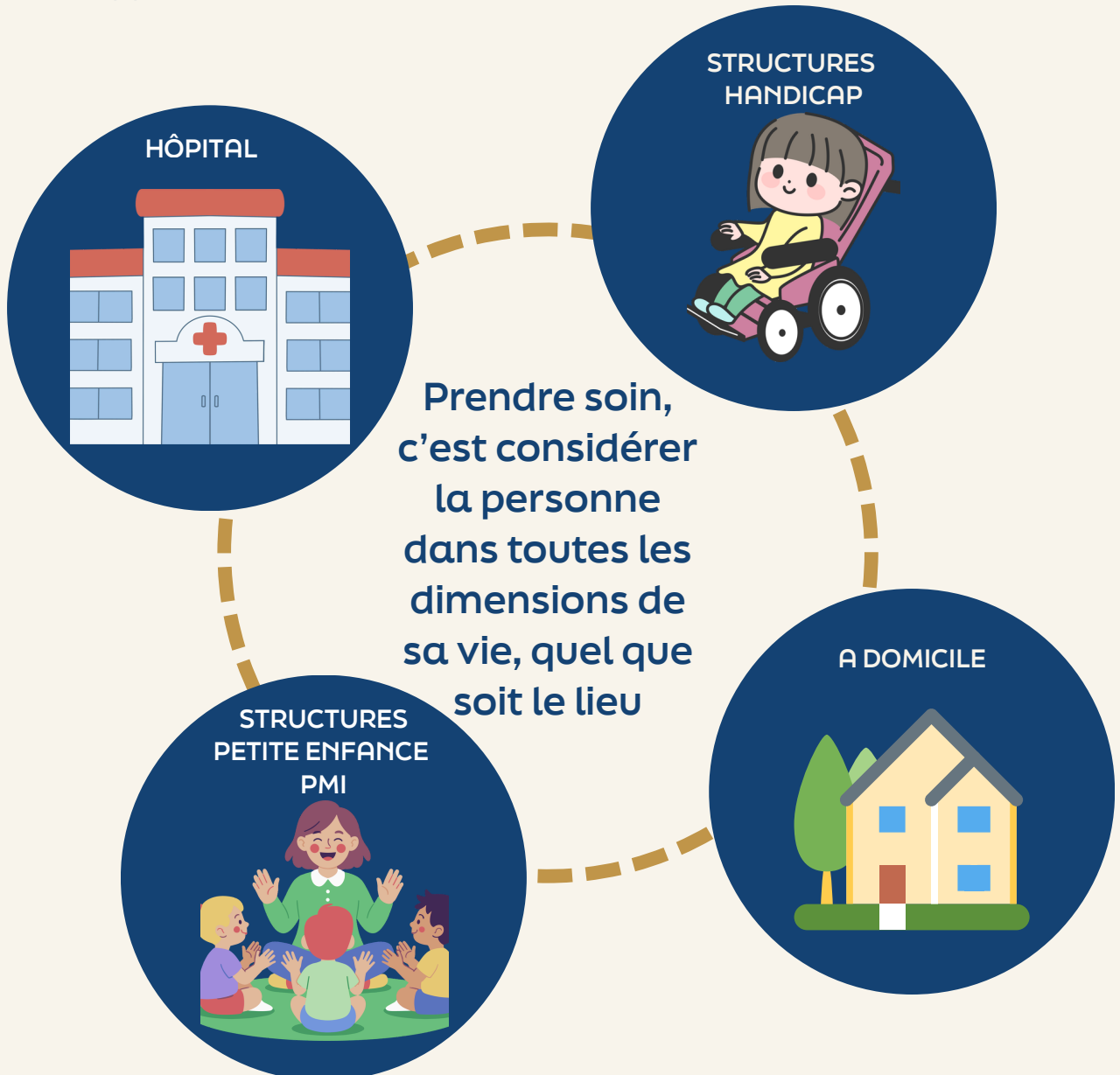
“Être auxiliaire de puériculture, ce n’est pas seulement prendre soin d’un enfant. C’est accompagner une famille dans un moment parfois fragile de sa vie”

Un même métier, des lieux différents, des pratiques adaptées

“Un métier utile, concret et profondément humain.”

Chaque lieu correspond à une situation de vie différente.

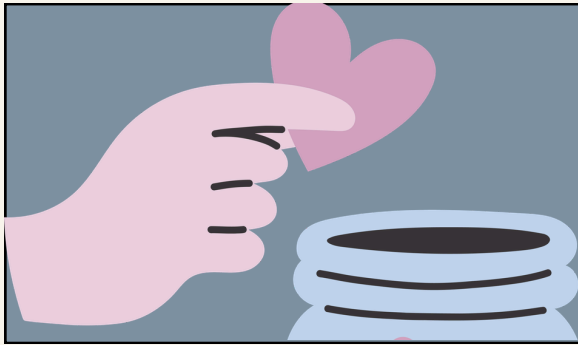
Accompagner un enfant, c'est s'adapter à son état de santé, à son développement et à son environnement



L'auxiliaire de puériculture adapte sa pratique à chaque contexte :

- observer l'état de santé et le développement de l'enfant
- réaliser des soins d'hygiène et de confort
- accompagner les parents
- soutenir le développement et l'autonomie
- travailler en équipe pluri-professionnelle

Les qualités pour prendre soin



ÊTRE ATTENTIF ET BIENVEILLANT

Écouter, observer et prendre en compte chaque personne dans sa singularité, en respectant ses besoins, son rythme et son histoire.

RIGUEUR ET PROFESSIONNALISME

réaliser les soins avec précision et fiabilité, et adopter une posture professionnelle



SAVOIR RÉFLÉCHIR À SA PRATIQUE

Se questionner, analyser les situations et ajuster sa manière d'accompagner.

TRAVAILLER EN ÉQUIPE

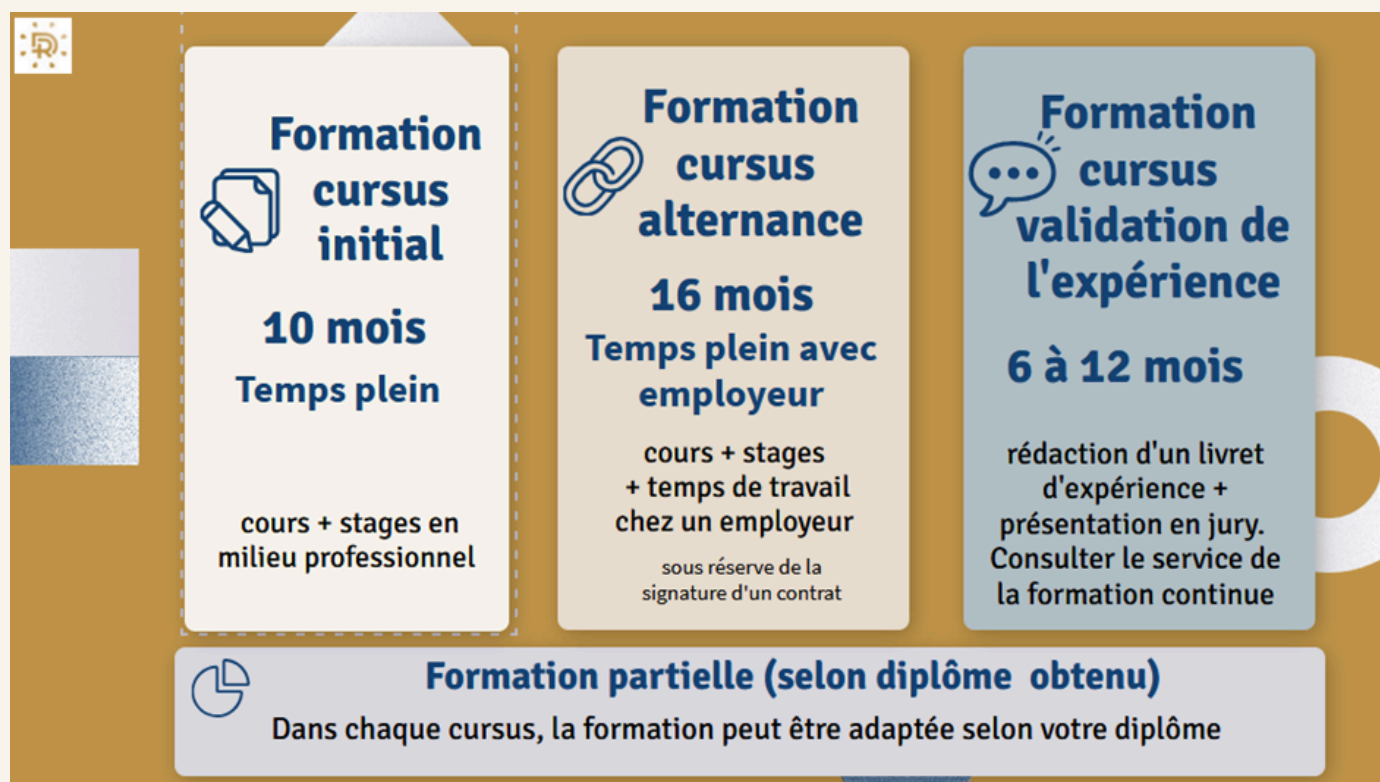
Partager les informations, coopérer et participer à la continuité des soins.



S'ADAPTER AUX SITUATIONS

S'adapter aux imprévus, prioriser et agir avec justesse.

Comprendre les différents cursus que je peux choisir



Trois cursus sont possibles pour devenir auxiliaire de puériculture, en fonction de votre situation, de votre expérience et de votre projet professionnel.

Chaque voie permet d'accéder au même diplôme, avec des modalités d'organisation différentes (temps plein, alternance ou validation de l'expérience)

Des adaptations peuvent également être proposées selon votre diplôme ou votre parcours.

Quelles différences entre cursus 10 mois et alternance 16 mois ?

Le cursus 10 mois

Le cursus se déroule à temps plein, avec des périodes de cours et de stages. L'apprenant est en statut élève et se consacre entièrement à sa formation.

Le cursus en alternance 16 mois

Le cursus en alternance associe la formation à une activité professionnelle. L'apprenant est salarié, signe un contrat avec un employeur et alterne entre cours, stages et travail.

Deux dispositifs existent dans la formation en alternance avec des conditions différentes :

- Le contrat d'apprentissage,
- Le contrat de professionnalisation.

Un employeur est nécessaire dans tous les cas

Les modalités d'entrée en formation peuvent varier selon le contrat

The infographic is set against a brown background with a white envelope-like shape at the top. It features two main white boxes with rounded corners. The left box is titled 'contrat d'apprentissage' and includes an icon of a document and pencil. The right box is titled 'Contrat de professionnalisation' and includes an icon of a stethoscope. Below the right box is a QR code. A small logo is in the top left corner, and a blue and white decorative element is on the left side.

contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
public : jeunes moins de 30 ans	Public : Personnes jeunes Personnes inscrites à France Travail publics en insertion
Accès : recrutement par un employeur	(conditions possible) Accès : sélection + employeur
Spécificité : entrée liée au contrat	QR code pour conditions

Quel parcours est fait pour moi ?

“Deux parcours, un même diplôme”

Le choix dépend de votre situation, de vos besoins et de votre projet professionnel.

Cursus 10 mois

Expérience

Expérience en stage

Organisation

Cours + stages

Rythme

Temps plein dédié à la formation

Financement

Financement possible selon situation -
Pas de salaire

Vacances

Vacances selon la formation

Cursus alternance 16 mois

Expérience

Stage + expérience en emploi

Organisation

1 semaine cours /1 semaine employeur +
stages

Rythme

Rythme alterné formation / travail

Financement

Formation financée par contrat avec
rémunération

Vacances

Congés selon l'employeur

J'ai déjà un diplôme, qu'est ce que ça change ?

Ce parcours est destiné aux candidats déjà titulaires d'un diplôme ou titre professionnel permettant, conformément à l'article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 modifié, de bénéficier d'allègements, de dispenses ou d'équivalences de formation. Il concerne notamment les personnes en post VAE et les titulaires des diplômes suivants :

- D.E. ambulancier
- D.E. auxiliaire de puériculture
- T.P. assistant de vie aux familles
- T.P. agent de service médico-social
- Bac professionnel A.S.S.P. et S.A.P.A.T.
- Diplôme d'assistant de régulation médicale
- CAP Accompagnement Éducatif petite enfance 2020
- D.E. accompagnant éducatif et social (2021 fusion spécialités, ou 2016 spécialités.) Les titulaires du DEAVS, CAFAD, MCAD, DEAMP ou CAFAMP sont titulaires de droit du DEAES 2016

La formation s'effectue par modules, en fonction du diplôme ou du titre détenu par le candidat. Le calendrier de formation est individualisé. La présentation du diplôme est obligatoire.

Les axes prioritaires du projet pédagogique formation 2026-2027

1

Suivi personnalisé de chaque élève par un formateur référent identifié, à l'Institut et en stage

2

Accompagnement de la formalisation du Projet Professionnel de l'élève et construction progressive de son identité Professionnelle

3

Qualité des stages intégrant l'analyse de pratiques professionnelles visant la réflexivité, le professionnalisme et l'adaptation au contexte de soin

4

Travail de collaboration avec les terrains de stage et au sein de l'Institut dans un climat qui se veut bienveillant

5

Mise en place d'une organisation en alternance, basée sur un rythme d'une semaine en formation et d'une semaine en milieu professionnel de l'apprentissage.

La formation vise à développer le professionnalisme, l'autonomie, la rigueur et l'esprit d'équipe. Une approche pédagogique innovante est proposée avec de la simulation en santé pluri-professionnelle en formation et lors des stages.

Une approche numérique de la formation sera possible, en distanciel et en autonomie, ce qui nécessite d'être doté d'outils informatiques (PC, accès Internet).



Apprendre le métier

Objectif 1

- ✓ Accompagner un enfant dans les activités de la vie quotidienne en respectant son rythme et ses besoins
- ✓ Favoriser son confort, son bien-être et son développement.

Objectifs 2

- ✓ Observer l'état de santé de l'enfant et repérer les signes d'alerte
- ✓ Réaliser des soins adaptés en collaboration avec l'infirmier ou la sage-femme

Objectifs 3

- ✓ Accompagner l'enfant et les parents dans les soins et les moments du quotidien
- ✓ Participer à l'intégration et au tutorat

Objectifs 4

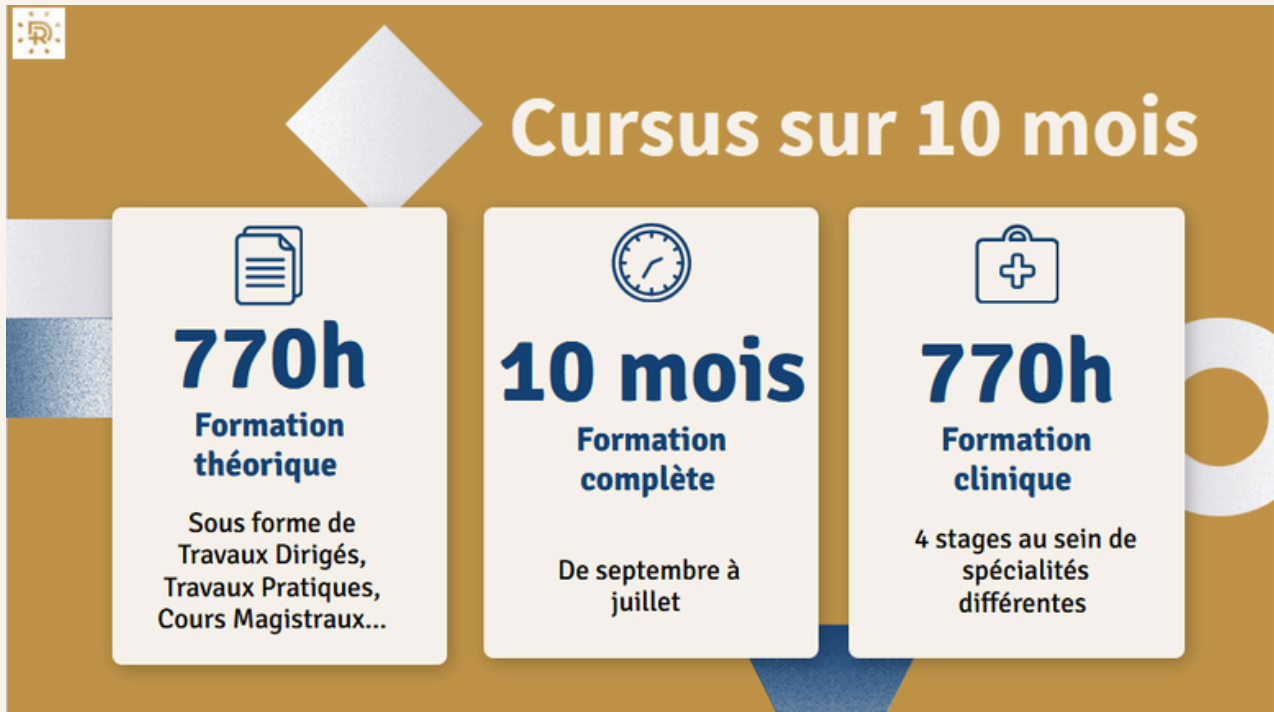
- ✓ Réaliser l'entretien de l'environnement de l'enfant selon les règles d'hygiène et de bonnes pratiques

Objectifs 5

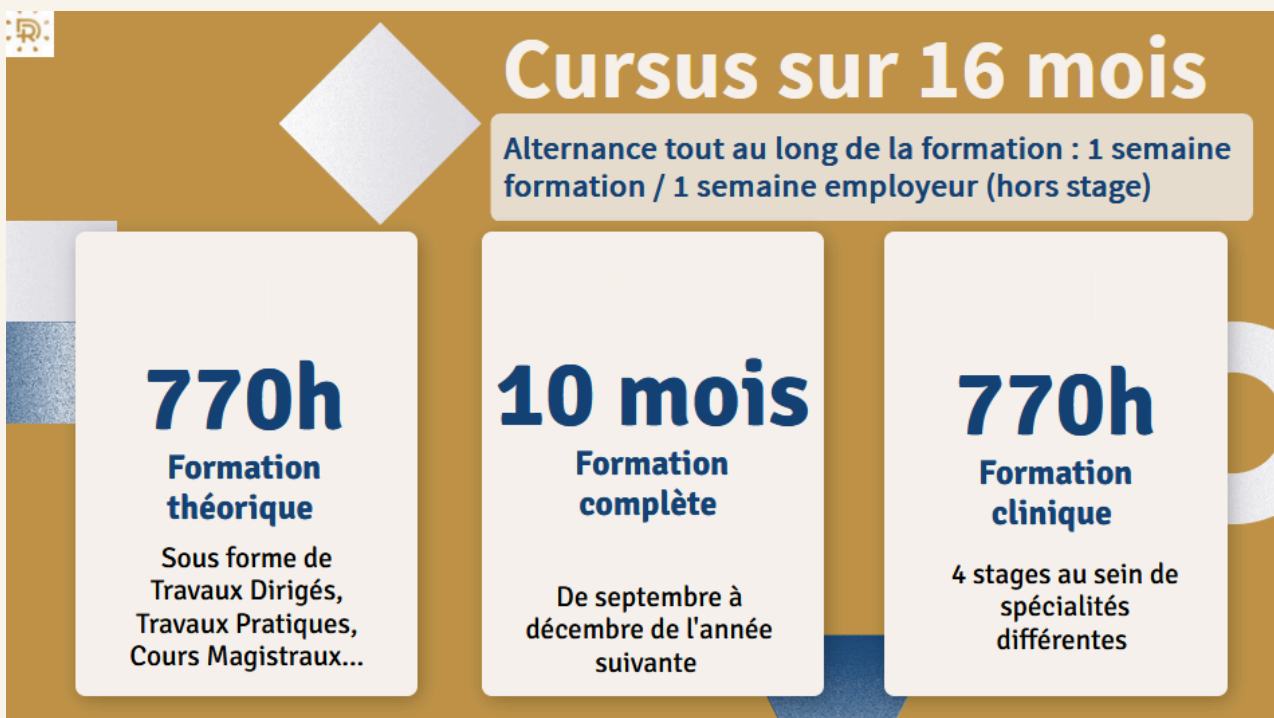
- ✓ Travailler au sein d'une équipe pluri-professionnelle
- ✓ Transmettre les informations utiles
- ✓ Participer à la prévention des risques et à la sécurité des soins



Cours et stages : comment ça s'organise ?



44 semaines de septembre à juillet également réparties entre formation théorique et pratique (22 semaines) et formation en milieu professionnel (22 semaines).



Aider dans les gestes du quotidien et la vie sociale

Bloc 1 – Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités.

Observer l'état de santé et adapter les soins

Bloc 2 – Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.

Les compétences que je vais développer

Informier, accompagner et transmettre

Bloc 3 – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.

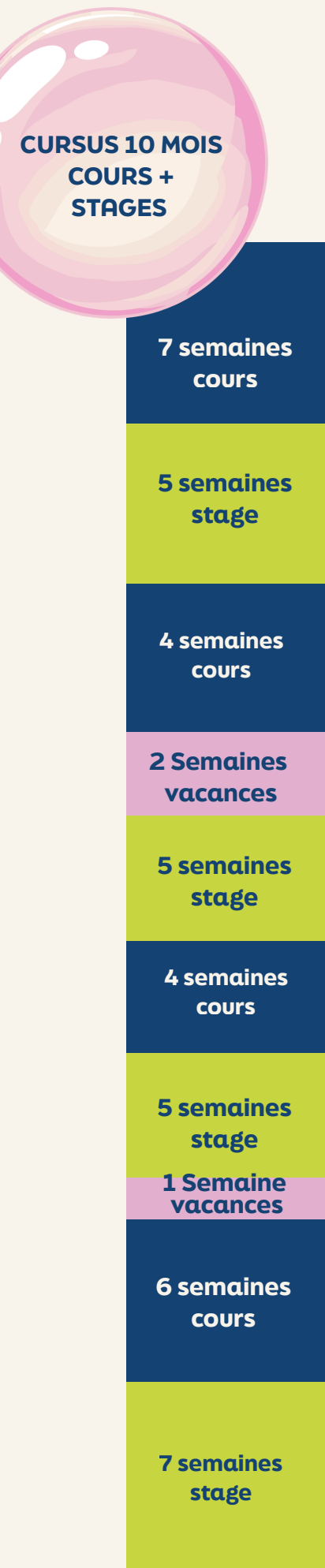
Entretenir l'environnement en toute sécurité

Bloc 4 – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.

Travailler en équipe et contribuer à la qualité des soins

Bloc 5 – Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques.

Où suis-je selon les périodes ?



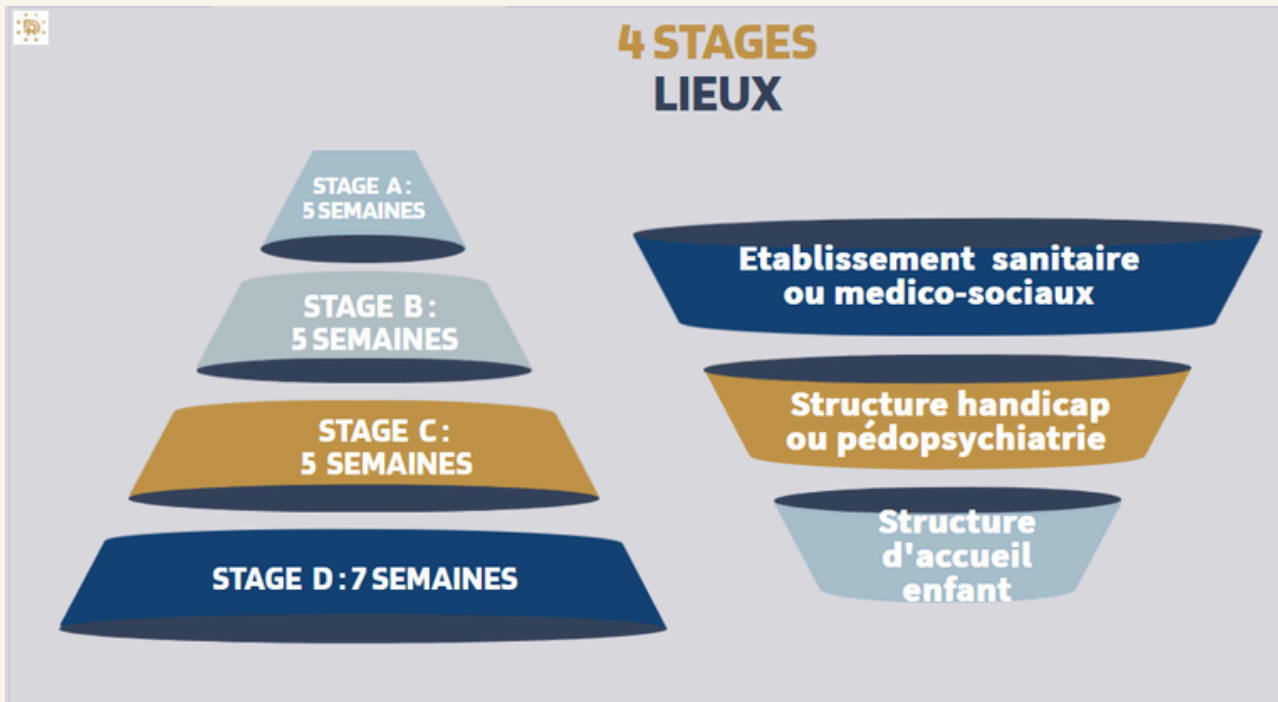
Code couleur :

- cours
- stage
- employeur
- vacances

Les périodes de congés ne sont pas indiquées dans le cursus alternance car elles dépendent de l'employeur



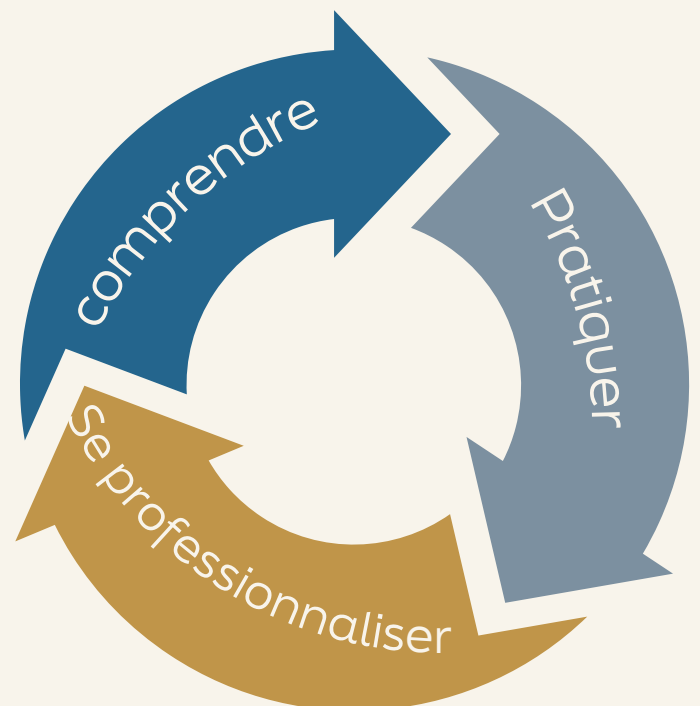
Quels stages pour devenir professionnel ?



4 stages pour découvrir la diversité des lieux d'exercice : maternité, pédiatrie, néonatalogie, structure d'accueil petite enfance...

Une progression : comprendre → pratiquer → se professionnaliser

Un dernier stage plus long pour gagner en autonomie

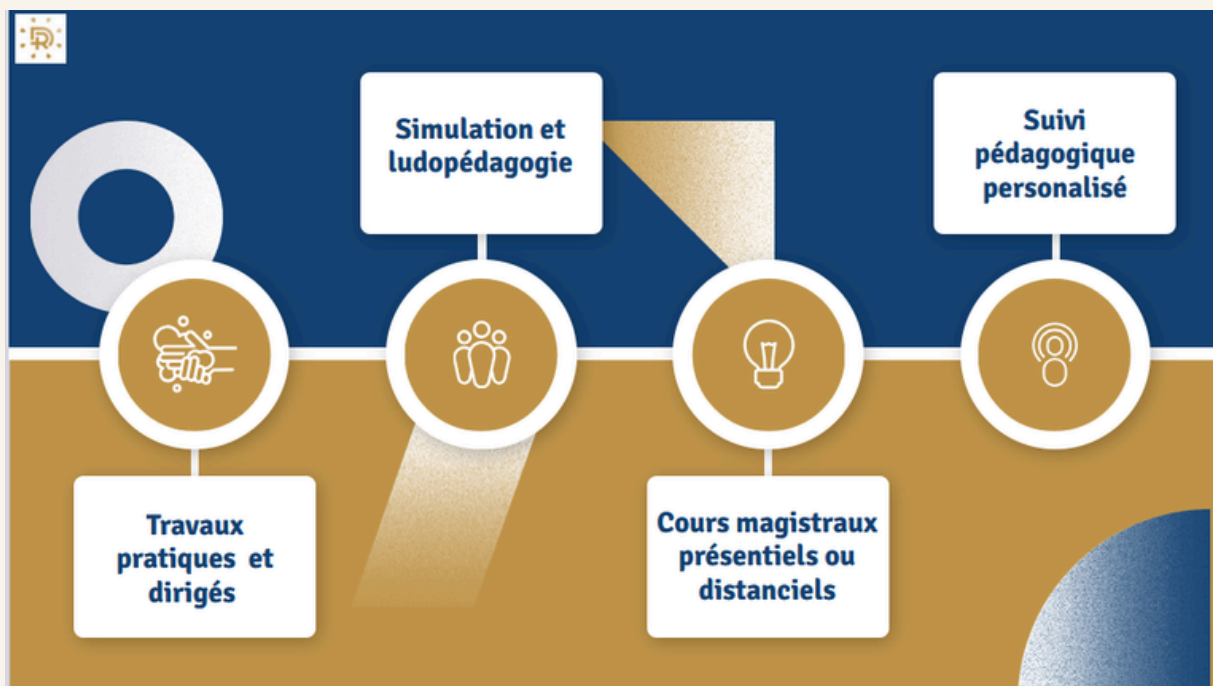


Comment je vais apprendre ?

“Vous n’êtes pas seulement spectateur,
vous apprenez en faisant”

Des méthodes variées pour progresser efficacement

- Cours interactifs pour acquérir les connaissances essentielles
- Travaux pratiques pour maîtriser les gestes professionnels
- Simulation en santé pour s’entraîner en conditions proches du réel



Se préparer aux situations réelles

Grâce à des mises en situation concrètes, vous développez :

- votre capacité d’adaptation
- votre sens de l’observation
- votre prise de décision

Vous êtes progressivement confronté à des situations proches du terrain.

Qui m'accompagne pendant la formation ?

“Vous aider à réussir et à construire votre identité professionnelle.”



Le suivi pédagogique, un moment de crucial pour la progression de l'élève.

Tout au long de votre parcours :

- un formateur référent vous suit individuellement
- des temps d'échange permettent d'analyser vos pratiques
- un accompagnement est proposé pour soutenir votre progression

Tout au long du parcours, un accompagnement pédagogique personnalisé soutient la réussite de chaque apprenant.

Comment sont évaluées les compétences ?

Les compétences sont évaluées tout au long de la formation par l'institut de formation et par les tuteurs de stage.

Si je dois refaire, c'est possible ?

En cas de non-validation d'un bloc de compétences, une session de rattrapage est organisée chaque année.

Comment se passe la validation ?

Si j'ai besoin de plus de temps ?

Si certains blocs ne sont pas validés, l'élève peut se réinscrire pour suivre uniquement les blocs concernés.

Comment j'obtiens le Diplôme d'État ?

Le diplôme est délivré après validation des 5 blocs de compétences et réalisation de la formation.

ET APRÈS.... ?

Une insertion professionnelle rapide

Les compétences acquises sont directement mobilisables sur le terrain.

Les besoins en professionnels sont importants et durables.

Le métier d'auxiliaire de puériculture offre donc de nombreuses opportunités d'emploi dès l'obtention du diplôme.



Une carrière évolutive et riche de sens.

Le secteur du soin permet de :

- continuer à se former
- développer de nouvelles compétences
- s'adapter aux évolutions des pratiques professionnelles

Après quelques années d'expérience, plusieurs évolutions sont possibles :

- formation d'infirmier
- se spécialiser dans certains secteurs (néonatalogie, pédiatrie...)
- évolution vers des fonctions d'encadrement

Comment suis-je sélectionné ?

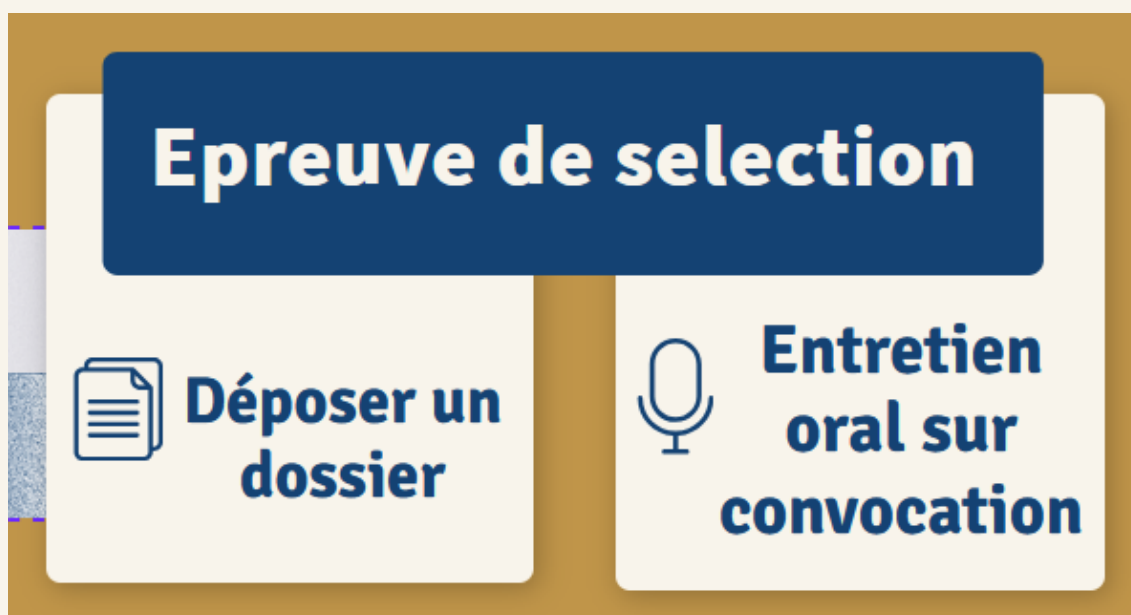
Cursus 10 mois

RENTREE DU 24 AOÛT 2026

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation. L'IFAP propose 55 places soit au titre de la formation initiale et continue

La sélection est effectuée par un jury, composé d'1 auxiliaire de puériculture d'1 formateur/trice, sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Les modalités d'admission à la formation d'auxiliaire de puériculture sont définies par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023.



Je souhaite m'y préparer :

L'institut vous propose un accompagnement en avril.

Contact : valerie.facon@fondationdiaconesses.org

Pensez-y dans vos démarches !

En vue de l'admission en IFAS, il vous sera demandé pour la constitution de votre dossier médical :

- au plus tard le jour de la rentrée un certificat médical émanant d'un médecin agréé par l'ARS attestant d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession aide-soignante.
- avant la date d'entrée au premier stage un certificat médical attestant des obligations d'immunisation et de vaccination.

Comment suis-je sélectionné ?

Cursus alternance 16 mois

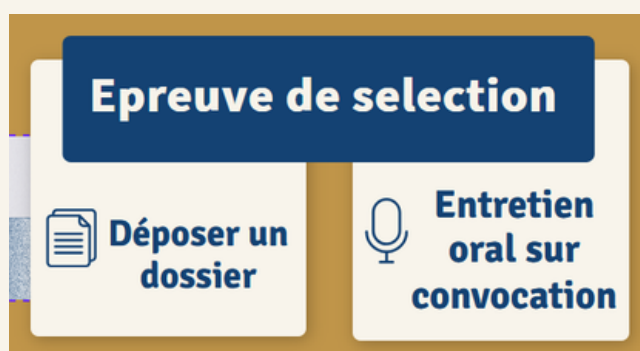
RENTRÉE ENVISAGÉE EN JANVIER 2027

Les modalités d'admission à la formation d'Aide-Soignant sont définies par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023.

L'IFAP propose 20 places en alternance. La sélection variée selon le contrat

Le contrat de professionnalisation

Les candidats suivent les modalités de sélection du cursus 10 mois (voir page précédente)



Le contrat d'apprentissage :

La formation en apprentissage est organisée en partenariat avec un Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

Le CFA accompagne les démarches administratives liées au contrat d'apprentissage.

L'accès à la formation repose sur la signature d'un contrat avec un employeur.

Le recrutement est réalisé directement par l'employeur. Dès lors que le contrat est établi, l'entrée en formation est possible dans la limite des places disponibles.

Un accompagnement pour sécuriser le parcours

Un échange peut être proposé afin de présenter les attendus de la formation et accompagner le candidat dans son projet.



Notre CFA partenaire

Pensez-y dans vos démarches !

En vue de l'admission en IFAP, il vous sera demandé pour la constitution de votre dossier médical :

- au plus tard le jour de la rentrée un certificat médical émanant d'un médecin agréé par l'ARS attestant d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession aide-soignante.
- avant la date d'entrée au premier stage un certificat médical attestant des obligations d'immunisation et de vaccination.

Comment intégrer la formation initiale?

Procédure d'admission – Sélection 2026

L'accès à la formation est soumis à une sélection sur dossier et entretien.



Étape 1 – Je prépare mon dossier

- Télécharger ou retirer le dossier d'inscription
- Rassembler les pièces demandées



Étape 2 – Je dépose ma candidature

- Entre le 23 mars et le 10 juin 2026 (23h59)
- Dossier complet obligatoire



Étape 3 – Je passe mon entretien

- réception d'une convocation pour l'entretien
- Échange sur la motivation



Étape 4 – Je consulte les résultats

- 24 juin 2026 – 14h



Étape 5 – Je valide mon inscription

- Confirmer votre inscription avant le 3 juillet 2026 (frais d'inscription à régler)

Quelles sont les dates ?

Du lundi 23 mars au mardi 10 juin 2026 minuit

Période d'inscription auprès de l'Institut de formation

Du 4 mai au 19 juin 2026

Période des entretiens de sélection sur convocations écrites

Mercredi 24 juin 2026 à 14h



Communication des résultats

Jusqu'au Vendredi 3 juillet 2026

Validation de l'inscription par les candidats inscrits en liste principale

Semaine du 20 juillet 2026

Pré-rentrée

24 août 2026

Rentrée

Je consulte les résultats

Les résultats sont communiqués sur le site internet de l'IFCM pour les personnes ayant autorisé la diffusion en ligne et par affichage à l'institut. Un courrier individuel des résultats, signé par la direction, sera adressé par mail en format PDF. Pas de communication des résultats par téléphone.

Je valide mon inscription

La validation de l'inscription des candidats admis sur liste principale devra être effectuée dans un délai de 7 jours ouvrés après la communication des résultats, par le dépôt d'un dossier complet. Lorsqu'un candidat admis ne confirme pas son inscription, un candidat de la liste complémentaire par ordre de classement sera alors appelé.

Qu'est que l'on attend de moi à l'entretien ?

Les attendus

Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne



Qualités humaines et capacités relationnelles



Aptitudes en matière d'expression écrite, orale



Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique



Capacités organisationnelles



Les critères

Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal

Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
Aptitude à collaborer et à travailler en équipe

Maîtrise du français et du langage écrit et oral
Pratique des outils numériques

Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure

Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Qui est dispensé de l'oral de sélection ?

Cas particulier des A.S.H.Q.
(Agent de services hospitalier qualifié)

Ancienneté 1 an

Les agents de services hospitaliers qualifiés (ASHQ) et les agents de service justifiant d'au moins un an de service cumulé en équivalent temps plein, effectué au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs publics et privés ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes



@tokunana

Ancienneté 6 mois + formation

Les agents de services hospitaliers qualifiés (ASHQ) et les agents de service justifiant d'au moins 6 mois de service effectif en équivalent temps plein, effectué au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs publics et privés ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes et de 70 heures de formation relative à la participation aux soins d'hygiène,



@tokunana



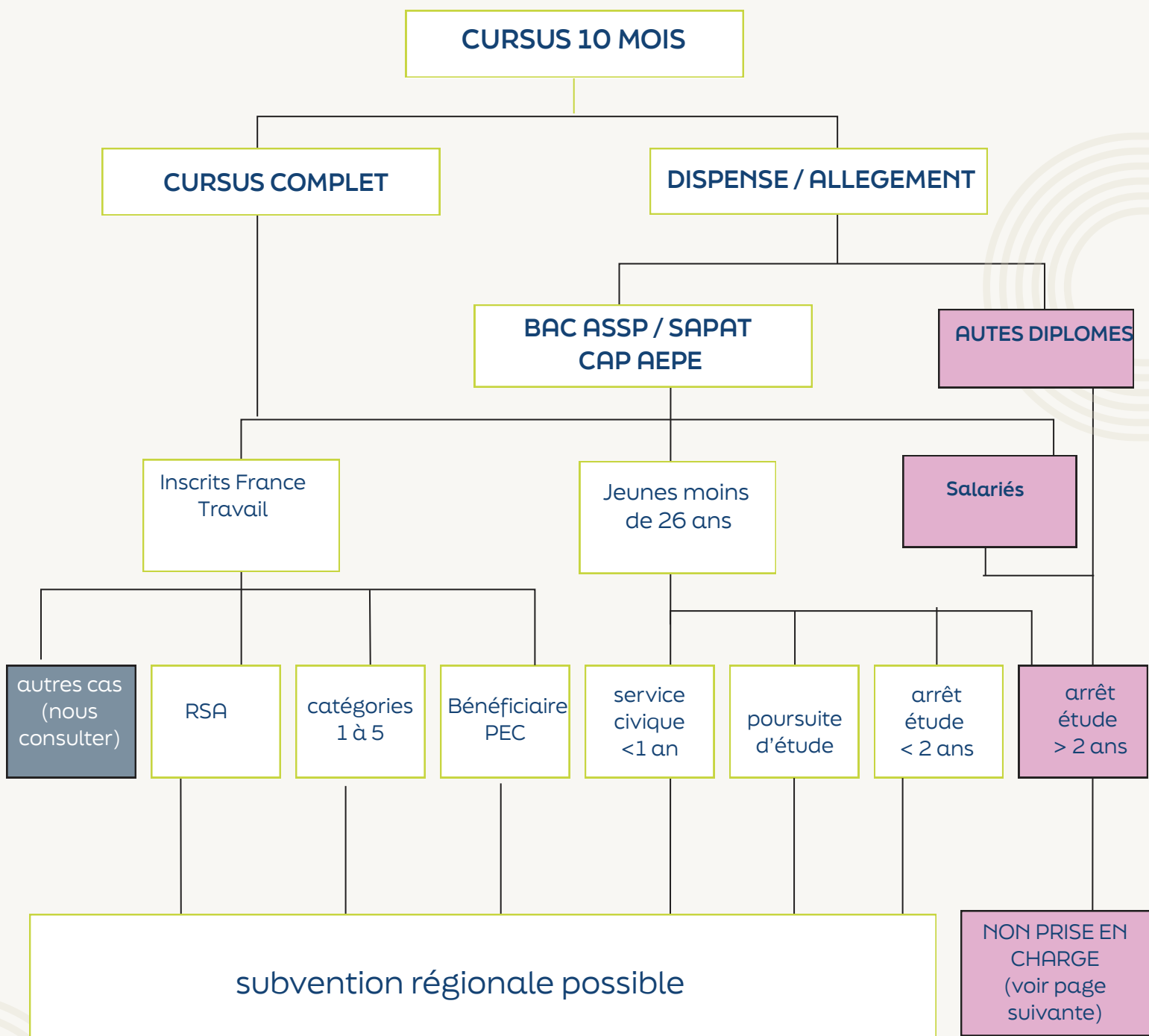
@tokunana

**L'admission est sur décision du directeur de l'institut
Le candidat doit déposer le même dossier de
candidature.**

Financer ma formation avec la subvention, c'est possible ?



Cas les plus fréquents



Votre situation ne correspond pas à ces cas ?
Consultez la page suivante pour les autres solutions de financement.

D'autres financements possibles ? ↙

1

EMPLOYEUR / OPCO

Faire la demande en amont via votre employeur (environ 6 mois avant).

2

ALTERNANCE

Nécessite de trouver un employeur avant l'entrée en formation

3

TRANSITION PRO

Dossier à déposer plusieurs mois avant la formation (instruction nécessaire).

4

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Mobilisable directement en ligne selon vos droits disponibles.

5

AUTOFINANCEMENT

Inscription directe auprès de l'institut, avec possibilité d'échelonnement.

6

LADOM (pour les DOM-TOM)

Demande à faire en amont auprès de l'organisme (places limitées).

7

CONTRAT D'ALLOCATION D'ÉTUDE

Accessible via un employeur, avec accompagnement par un conseiller.

8

FRANCE TRAVAIL

Se rapprocher de son conseiller pour étudier les aides possibles.

Combien va me coûter ma formation ?

Cout de la formation (tarif 2025 -2026)

Merci de nous consulter pour 2026-2027 fin mars

TARIF FORMATION	2025-2026
FRAIS INSCRIPTION IFAS IFAP	100 €
FRAIS PÉDAGOGIQUES IFAS IFAP	100 €
COUT FORMATION PAR AUTOFINANCEMENT	7980 €
COUT FORMATION EMPLOYEUR :OPCO	10540 €



Rémunération pendant la formation

Des aides financières ou une rémunération peuvent être accordées pendant la formation, selon votre situation

Rémunération pendant la formation
Bourse du C.R.I.F.
France Travail : ARE, AREF...
Si vous êtes demandeur d'emploi, il est nécessaire de se rapprocher de votre conseiller
Fond régionale d'aide-sociale (F.R.A.S)
Non cumulable avec la bourse et seulement si dispositif France Travail impossible

Comment j'accède à l'institut ?

Nous sommes facilement accessible, situés dans Paris et : 95 rue de Reuilly PARIS 12ème

L'accès à l'Institut est possible en transport en commun via le

● **RER**



Nation

● **Métro**

● **BUS**



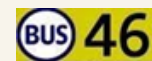
Montgallet



Reuilly Diderot



Nation



Montgallet

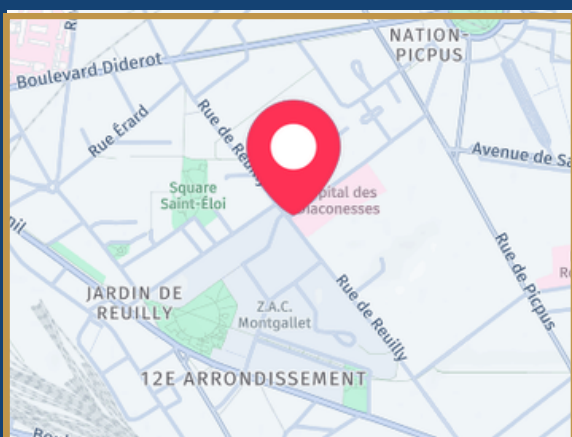


Nation



Nation

Plan de localisation



Existe-t-il des logements à proximité?

Une demande de logement est possible dans sa Résidence Caroline Malvesin, adossée à l'établissement

(Attribution sur décision de la commission)

Elle a vocation à accueillir :

- Des étudiants en soins infirmiers, des élèves aides-soignants et auxiliaires de puériculture ou de disciplines diverses
- Des personnes éligibles au PLS

1

2

- Des personnes de 18 à 30 ans en formation ou en stage
- Des personnes ne dépassant pas le plafond de ressource Prêt Locatif Social (document PLS joint)
- Des personnes titulaires d'un contrat de professionnalisation, d'apprentissage, ou en formation en alternance

3

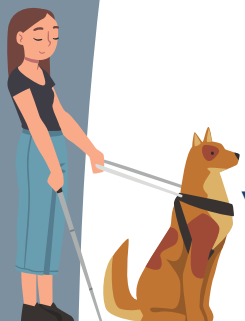
- Exceptionnellement, des étudiants originaires d'autres pays notamment de la Communauté européenne, dans le cadre des échanges internationaux de la Fondation (Projet Erasmus).

4

- Elle dispose de 63 logements dont 4 logements accessibles aux personnes à mobilité réduite ainsi que 6 logements doubles (réservés à des couples ou colocataires faisant l'objet d'une demande conjointe). Un ascenseur dessert les différents étages. L'effectif des résidents permanents est de 69 personnes.

Et si je suis en situation de handicap ?

“Un accompagnement possible tout au long de la formation”



Un référent handicap est présent pour vous informer, vous orienter et vous accompagner selon vos besoins.

Une formation accessible à tous

Des aménagements peuvent être proposés pour faciliter votre apprentissage et vos évaluations.

Des adaptations concrètes

- Selon votre situation, il est possible de bénéficier de :
- aménagements des évaluations (temps, organisation...)
 - adaptation du parcours ou des stages
 - aides matérielles et outils pédagogiques

Un parcours personnalisé

Chaque situation est étudiée individuellement, dans le respect de votre projet et des exigences de la formation.

Une démarche confidentielle

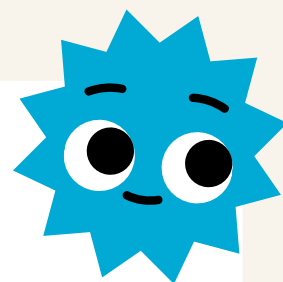
Vous êtes libre de déclarer ou non votre situation. Les informations partagées sont traitées de manière confidentielle.

**L'équipe est à votre écoute
pour construire avec vous un parcours adapté**



Dans certaines situations, d'autres dispositifs ou formations spécialisées peuvent être plus adaptés aux besoins de la personne. L'équipe peut vous accompagner pour vous orienter vers la solution la plus adaptée à votre projet.

Comment je candidate ?



En venant retirer un dossier à l'accueil

Institut Caroline Malvesin
Les Diaconesses de Reuilly
95 Rue de Reuilly
75012 Paris

Horaires :
9 H-12 H 14H -16H30

Ou en téléchargeant le dossier :

Sur le site internet



A l'aide du QR Code



[https://lesdiaconesses.org/
institut-caroline-malvesin/](https://lesdiaconesses.org/institut-caroline-malvesin/)

En déposant le dossier complété avec l'ensemble des pièces demandées soit à l'accueil soit par mail à :

secretariat.pedagogique@fondationdiaconesses.org

Pour toutes informations supplémentaires :

Notre contact téléphonique : 01 43 41 41 41

